

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES  
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE  
DE  
MARTOT

DATE DE CONVOCATION  
04 FEVRIER 2016  
DATE D'AFFICHAGE  
04 FEVRIER 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le neuf février, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, F. BARBIER, D. BLONDEL, F. COUTEAU, S. DELMOTTE, H. GANDOSSI, M. GOMMÉ, G. LABIFFE, M. LABIFFE, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP

Absent représenté : M. DURUFLÉ par J.P. COMBES

formant la majorité des membres en exercice.

Absent : F. POINTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LABIFFE

### **OBJET :**

**2016/06**

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire fait part de la promotion interne d'un agent Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe promu Adjoint Technique Territorial de 1ère classe suite à l'avis favorable de la CAP en date du 14 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe à temps non complet : 32h/35ème.
- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps non complet : 32h/35ème.

**2016/07**

### **ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2016/02**

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il convient d'annuler la délibération n°2016/02 prise lors de la réunion du conseil municipal du 12 janvier 2016 concernant les travaux sur éclairage public de la rue du Parc.

En effet, le montant de la participation communale indiqué dans la délibération est incorrect, cette délibération est remplacée par la délibération 2016/08.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'annulation de cette délibération.

**2016/08    SIEGE : TRAVAUX SUR ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU PARC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 3 333,33 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau télécommunication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente ;
- l'inscription de la somme au Budget 2016, au compte 2041582.

**2016/09    AVANCEMENT DU PROJET DE LOTISSEMENT RUE DE LA GARENNE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la modification du Plan Local d'Urbanisme concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 (nouvelle zone AUc) est en attente de sa validation par la Communauté d'Agglomération Seine Eure, qui a récupérée la compétence PLUI depuis le 7 décembre 2015.

Dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation de cette zone, le conseil municipal avait décidé lors d'une précédente réunion de créer un nouveau lotissement communal.

Afin d'avancer sur ce dossier, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, les devis suivants établis par le Bureau Euclyd Eurotop et leur demande de l'autoriser à les signer :

- Etablissement d'un schéma d'aménagement et chiffrage estimatif des travaux : 3 000 € HT
- Relevé topographique de la zone AUc : 3 500 € HT
- Mission d'assistance dans la mise en place d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique : 3 500 € HT
- Etablissement du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau : 5 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces devis et tout document se rapportant à ce projet.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à compter de la rentrée de février une nouvelle organisation de la cantine scolaire va être mise en place dans le but de responsabiliser davantage les enfants dans le choix des menus, le service et de les sensibiliser au problème du gaspillage.

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la mutualisation des services entre les communes de la CASE, le conseil municipal sera peut-être amené à changer son mode d'approvisionnement des repas scolaires.

Actuellement les petites communes comme Martot ne disposent pas de cuisine sur place et font appel à des industriels pour la livraison des repas.

Un groupement de commandes pourrait être envisagé afin de fournir aux enfants des repas réalisés à partir de produits locaux. Cette solution pourrait entraîner une augmentation du coût du repas pour les familles, un sondage sera réalisé auprès des parents afin de savoir s'ils accepteraient de payer le repas plus cher afin que leurs enfants consomment des produits locaux, plus naturels.

Monsieur le Maire présente les investissements envisagés pour l'année 2016 :

- Achat de terrains sur la zone AUc ;
- Frais liés au nouveau lotissement ;
- Mise en conformité électrique et sécurité des bâtiments communaux ;
- Achat d'ordinateurs à l'école ;
- Rénovation du matériel à l'atelier municipal ;
- Eclairage public rue du Parc ;
- Etude de la rénovation énergétique de la salle communale ;
- Achat d'un nouvel ordinateur portable pour la mairie.

Sur demande d'Hélène GANDOSSE les anciens ordinateurs de l'école seront donnés à une association.

Marjorie LABIFFE informe les conseillers qu'elle a assisté à la CASE à une réunion concernant le devenir du barrage de Martot, elle a eu la confirmation que l'Etat avait décidé la suppression du barrage, sans attendre la fin de la concertation.

Michel QUENNEVILLE demande l'autorisation au conseil de déposer des pierres aux extrémités du petit passage situé le long de sa propriété afin d'en interdire l'accès aux motos et quads.

Flavien BARBIER soulève le problème des bus scolaire, Monsieur le Maire l'informe qu'une démarche a été faite auprès du Conseil Général et lui transmet la réponse qu'il a reçue.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la coupure de l'éclairage public entre 0h00 et 5h00 il a reçu quelques remarques mais aucune réelle critique.

Flavien BARBIER demande à ce qu'un radar mesurant la vitesse et le nombre de véhicules soit installé rue de Saint Pierre.

---

**PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 1<sup>ER</sup> MARS 2016 A 18H15**  
**MARDI 29 MARS 2016 A 18H15**

---